

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2011

PRESENTS :

MM	FRANCK	Bernard	Maire
	GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint
	BRINGARD	Roger	Adjoint
Mme	DREYER	Véronique	conseillère
MM.	JAEGY	Sébastien	conseiller
	ERNY	Michel	conseiller
	BRETA	Christian	conseiller
	COMPERE	Jean-François	conseiller
Mmes	ROTHRA	Marie-Jeanne	conseillère
	BRECHBIEHL	Christiane	conseillère

Absents excusés : M. LERCH Christophe

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu de la réunion du 4 février 2011
2. Demande de sponsoring
3. Délibération concernant la charte des ballons
4. Diagnostic des bâtiments publics / accessibilité aux handicapés
5. Préparation du budget primitif
6. Demande de subventions
7. Divers
 - Point sur les travaux en cours
 - Journée de travail du 16/04/2011 : définition des travaux
 - Bilan des travaux du club vosgien

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 4 FEVRIER 2011

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu de la séance du 4 février 2011.

2. DEMANDE DE SPONSORING

Mlle Sandrine Bringard, titulaire du diplôme National Supérieur d'expressions plastiques, a lancé son activité en qualité d'Artiste, tout récemment au parc de Wesserling dans le pavillon des créateurs.

Mlle Bringard a grandi à Mitzach où elle habite toujours.

Monsieur le Maire était fier de présenter la réussite d'une enfant du village. Afin de lui apporter une aide financière pour le lancement de son projet, M. le Maire a proposé une subvention de 100 € qui a été approuvée à l'unanimité.

3. DELIBERATION CONCERNANT LA CHARTE DES BALLONS

Monsieur le Maire rappelle que le Parc naturel régional, créé en 1989, a obtenu le renouvellement de son classement pour 10 ans en 1998. Ce classement a été prorogé de deux ans en application de l'article L333-1 du Code de l'environnement, prolongeant ainsi son classement jusqu'au 6 juin 2010.

Pour que son classement soit renouvelé, le Parc a procédé à la révision de sa charte.

De 2007 à 2009, le Parc a conduit le processus d'étude, d'animation et de concertation avec les acteurs et partenaires du territoire pour élaborer un nouveau projet de charte.

Le projet de charte 2011-2023, constitué d'un rapport et d'un plan du Parc, a été soumis à enquête publique du 25 janvier au 25 février inclus, conformément à l'article R333-6-1 du Code de l'environnement, et a été modifié pour tenir compte des conclusions de la commission d'enquête.

Le projet de charte révisée a été adressé à l'ensemble des Communes, des Etablissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre et des Conseils généraux concernés par le projet. Chaque collectivité et EPCI à fiscalité propre doit approuver individuellement le projet par délibération (article R333-7 du code de l'environnement).

En raison de leurs compétences spécifiques en matière de gestion de l'espace, de développement économique ou d'environnement, les EPCI à fiscalité propre concernés par la proposition de périmètre sont amenés à approuver le projet de charte révisée. Compte tenu des nouveaux textes en vigueur, si un EPCI à fiscalité propre n'approuve pas la charte, les Communes membres de cet EPCI à fiscalité propre ne pourront être classées « Parc naturel régional », même si elles décident d'approuver la charte.

Le projet de charte révisée sera ensuite soumis à l'approbation des Conseils régionaux de Franche-Comté, d'Alsace et de Lorraine, chargés de présenter la demande de renouvellement de classement pour 12 ans au Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Avant la signature par le Premier Ministre du décret classant notre territoire en « Parc naturel régional », la charte sera soumise à l'avis des différents Ministères concernés.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver la charte révisée du Parc naturel régional des Ballons des Vosges,
- d'approuver les statuts modifiés du Syndicat mixte du Parc naturel régional des Vosges annexés à la charte,
- d'approuver la possibilité de l'adhésion de la communauté de communes au syndicat mixte du Parc.

4. DIAGNOSTIC DES BATIMENTS PUBLICS / ACCESSIBILITES AUX HANDICAPES

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers que la Commune devait établir pour fin 2010 un diagnostic de tous les bâtiments publics de la commune. Monsieur le Maire soumet aux conseillers un tableau récapitulatif des travaux à réaliser selon 3 scénarios.

Bâtiments	scénario 1	scénario 2	scénario 3
Salle des fêtes	50 540	58 280	65 430
Rûcher-école	21 960	24 490	47 320
Mairie-école	123 310	135 760	172 520
Eglise	22 900	25 580	31 980
Ecole maternelle	11 570	18 970	30 470
Club house	29 840	36 790	39 240
TOTAL	260 120 €	299 870 €	386 960 €

On rappelle que la salle des fêtes a été refaite en 2007 et n'est déjà plus aux normes. A l'heure actuelle, notre commune n'est pas capable de supporter de telles dépenses sans aides substantielles (subventions état – région – département).

5. PREPARATION DU BUDGET

Monsieur le Maire informe les conseillers des différents travaux d'investissement prévu pour 2011 :

- Mise en place des lumières derrière la salle des fêtes ;
- Rue du Stoerenbourg

En ce qui concerne le fonctionnement, un budget rigoureux devra être fait en fonction des réformes importantes à venir.

La réunion des budgets est fixée au 7 avril à 19 heures.

6. DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire donne lecture des demandes de subvention : Prévention routière ; Centre Interprofessionnel de Formation d'Apprentis ; APA.

Après discussion, le conseil municipal décide :

- de ne pas attribuer une subvention à la Prévention Routière. Cependant, lors de leur passage dans le village, la commune paie le repas aux intervenants ;
- d'attribuer une subvention de 50 € au CIFA pour l'élève Exel Laetitia pour l'année scolaire 2010/2011 ;
- d'attribuer une subvention à l'APA de 510 € pour l'année 2011.

7. DIVERS

Travaux en cours : Monsieur le maire rappelle que les travaux dans la rue du Stoerenbourg avancent (Eaux pluviales, réseaux secs et réfection de la route).

Pour les travaux de réfection de la route, des marchés vont être lancés prochainement.

A l'école maternelle, il a été procédé au nettoyage de la cuve pendant les congés d'hiver.

Journée de travail du 16/04/2011 : comme toutes les années, une journée de travail est organisée par la commune avec la prise en commun d'un repas à la salle des fêtes. Divers travaux sont prévus en fonction du nombre d'inscrit.

Bilan des travaux du Club Vosgien : monsieur le Maire donne lecture aux conseillers du bilan des travaux du club vosgien sur la commune. Monsieur le Maire, ainsi que tout le conseil, sont conscients du travail fourni et les remercient. Nos sentiers sont toujours très bien entretenus grâce à leur travail.

Encaissement chèque : Monsieur le Maire informe les conseillers de l'incident qui s'est produit à la salle des fêtes. Après transmission des faits à notre assurance, cette dernière nous émet un chèque de 636.50 €. Le conseil municipal accepte le remboursement de l'assurance.

Ecoles : Monsieur le Maire informe les conseillers d'une éventuelle fermeture de classe à Mitzach pour la prochaine rentrée. La classe concernée est celle de Mme Marie Doval (CP et CE1). Dans le Haut-Rhin, 84 postes sont à supprimer. Monsieur le Maire donne lecture du courrier rédigé à l'Inspectrice.

Objet : prévision de fermeture d'une classe élémentaire à Mitzach 68470

**Copie transmise à : Madame VERPILLAT
Monsieur Jean-Marie KOELBLEN**

Madame l'Inspectrice,

L'école primaire de Mitzach se compose de deux classes élémentaires. A ce jour, 27 élèves sont inscrits pour la rentrée de septembre 2011.

Nous avons l'information d'une éventuelle fermeture d'une classe à la rentrée.

Je souhaiterais, dès à présent vous solliciter pour vous demander votre soutien et votre aide pour sauvegarder cette classe.

L'effectif de 27 élèves est supérieur au seuil de fermeture (26) en vigueur à ce jour.

La salle de classe qui devrait accueillir les 27 élèves est beaucoup trop petite pour recevoir autant d'enfants.

L'espace étant beaucoup trop restreint, cette solution de classe unique serait du domaine de l'impossible.

L'enseignement de la classe en prévision de fermeture est assuré à ce jour par Mme Marie Doval pour qui la rentrée scolaire sera la dernière de sa carrière. Ce professeur des écoles est une personne fort appréciée par ses collègues, les parents d'élèves ainsi que par la municipalité de Mitzach. Elle mériterait de finir sa carrière dans notre village qu'elle a choisi pour son lieu de travail il y a 10 ans.

Pour toutes ces bonnes raisons, le conseil municipal, réuni ce soir mardi 29 mars 2011, demande à l'unanimité, ainsi que l'ensemble des parents d'élèves, que cette éventuelle fermeture soit reconsidérée et repoussée à septembre 2012. D'ici là, un RPI (déjà évoqué à ce jour) devra être organisé avec les communes limitrophes.

Nous comptons tous sur votre total soutien et vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice, nos très respectueuses salutations.

Ce courrier est également signé par tous les conseillers.

PLU : Monsieur le Maire informe les conseillers de la mise en place d'une exposition concernant le PLU (plan local d'urbanisme). Cette exposition se fait dans tous les villages. A Mitzach, elle aura lieu du 18 au 24 avril 2011 dans la salle de fêtes. Des permanences auront lieu dans la soirée. A voir.

Informations diverses :

Actuellement, des chevreuils viennent causer des dégâts au cimetière. Que faut-il faire pour éviter ces désagréments ? A voir si techniquement c'est possible pour poser une clôture.

Monsieur le Maire soumet aux conseillers un projet pour une mise en place de moutons dans les pâturages de M. Schnebelen.

Séance levée à 23h00.

FRANCK	Bernard	Maire	
GUILLEMAIN	Pierre	Adjoint au Maire	
BRINGARD	Roger	Adjoint au Maire	
DREYER	Véronique	Conseillère Municipale	
JAEGY	Sébastien	Conseiller Municipal	
ERNY	Michel	Conseiller Municipal	
LERCH	Christophe	Conseiller Municipal	Absent
BRETA	Christian	Conseiller Municipal	
COMPERE	Jean-François	Conseiller Municipal	
ROTHRA	Marie-Jeanne	Conseillère Municipale	
BRECHBIEHL	Christiane	Conseillère Municipale	